

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 23 septembre 2022, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Deauville, 118 ter avenue de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.*

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 22

Nombre de votants : 39

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1<sup>er</sup> Vice-Président, Thierry GRANTURCO 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Yves LEMONNIER 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Françoise LEFRANC 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Michel THOMASSON, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

### ABSENTS :

Jean-Guillaume d'ORNANO (excusé), Florence GALERANT (excusée)

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER Président, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Didier QUENOUILLE, François PEDRONO, pouvoir à Marie-France NUDD-MITCHELL, Jacques MARIE, pouvoir à Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, pouvoir à Patrice BRIERE, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Véronique BOURNE, pouvoir à Michel MARESCOT 1<sup>er</sup> Vice-Président, Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Jean-Claude GAUDE, pouvoir à David MULLER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Caroline RACLOT-MARAIS, pouvoir à Chhun-Na LENGART, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Patrice ROBERT, pouvoir à Dominique VAUTIER, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER 6<sup>ème</sup> Vice-Président

Monsieur David MULLER est nommé secrétaire de séance

### **DELIBERATION N°D106\_011022**

**DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT  
SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  
Personnel communautaire**

Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier

14800 Deauville

02 31 88 54 49

info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in    

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Afin de faire face aux difficultés de recrutement rencontrées pour pourvoir le poste de Directeur du service finances-RH, il est proposé au Conseil Communautaire d'avoir recours à un agent contractuel. En effet, le service finances aura besoin d'avoir recours à des prestations de conseil et d'assistance pour pallier à l'absence de directeur ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Conseil de créer un emploi non permanent à temps non complet sur le grade d'attaché principal dont la durée hebdomadaire de service est de 19h30 et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour la période du 2 octobre au 31 décembre 2022.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*

*Après en avoir délibéré*

*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**DÉCIDE** de créer un emploi non permanent à temps non complet relevant du grade d'attaché principal pour effectuer des missions de conseil et d'assistance auprès du service finances de la Collectivité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 19h30 pour la période du 2 octobre au 31 décembre 2022.

**FIXE** la rémunération en référence à l'indice brut 843 et à l'indice majoré 690.

**AUTORISE** le Président à signer les documents et actes afférents à cette décision.

**DIT** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012 du budget principal 2022.

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

[coeurcotefleurie.org](http://coeurcotefleurie.org)

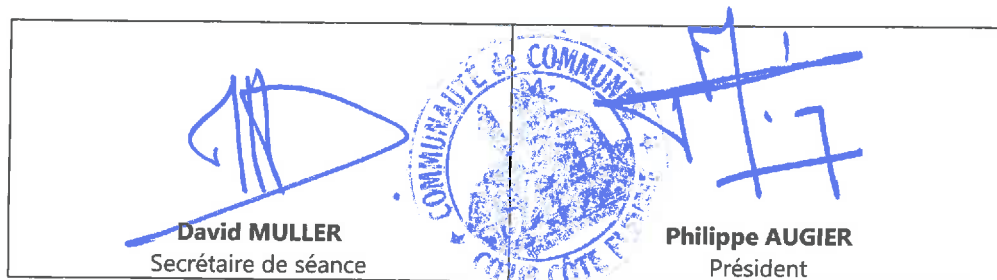


**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

**f in**   

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville